

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

- : - : - : - : - : -

**1<sup>ère</sup> séance : 20h30**

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire  
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,  
Michel MADORÉ, Alain SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Jean-Michel HEC Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à Alain MÉTRAL), Annick LAMAZURE (procuration à Dany DAVID) Colette LECOT (procuration à Michel MADORÉ), Josiane MARAIS (procuration à Elisabeth LEGRAND), Daniel DEPINCÉ (procuration à Michel CHAIGNON).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST  
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 20.03. 2009

Date d'affichage : 02.04. 2009



**I – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTIONS SOCIALES - EXERCICE 2008**

Sous la Présidence de Monsieur LEMÉTAYER, Monsieur BARRÉ donne la lecture de la présentation générale du compte administratif de la commune.

Il expose la vue d’ensemble des sections de fonctionnement et d’investissement par chapitre.

Monsieur LEMETAYER invite les membres de l’assemblée à débattre.

Monsieur CHAIGNON constate que le budget est excédentaire comme chaque année. *« Les 10% d’excédents du budget de fonctionnement sont peut être le résultat d’une bonne gestion, toutefois, cela prouve que l’augmentation des taux pour l’année 2008 n’était pas nécessaire ».*

Monsieur MÉTRAL : *« l’augmentation de 2008 était préventive ».*

Monsieur BARRÉ rappelle que les dépenses d’investissement, réalisées avant 2007 ont aggravé la situation financière de la commune. Les charges de fonctionnement augmentent ; il est donc nécessaire de se désendetter pour pouvoir à nouveau investir.

Monsieur CHAIGNON maintient que sans l’augmentation des taux, le désendettement, à un moindre niveau, eut été possible.

Monsieur BARRÉ donne ensuite la lecture de la présentation générale du budget du compte administratif du Centre Communal d’Actions Sociales.

Monsieur CHAIGNON observe que les dépenses ont augmenté en 2008. Il y voit une aggravation de la situation des familles. *« Il faudra en tenir compte pour le budget 2009 ».*

Le conseil n’ayant plus d’observations, Monsieur METRAL, conformément aux dispositions de l’article L.2121-14 du code des collectivités territoriales, quitte la séance.

Monsieur LEMÉTAYER invite l’assemblée à délibérer.

**Par 25 voix pour**, le compte administratif du budget communal et le compte administratif du budget du CCAS sont adoptés.

**II – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L’EXERCICE 2008 DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTIONS SOCIALES.**

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour**, décide d'adopter le compte de gestion du receveur de la commune et du centre communal d'actions sociales pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune et du centre communal d'actions sociales pour le même exercice.

Le Maire,

A. MÉTRAL